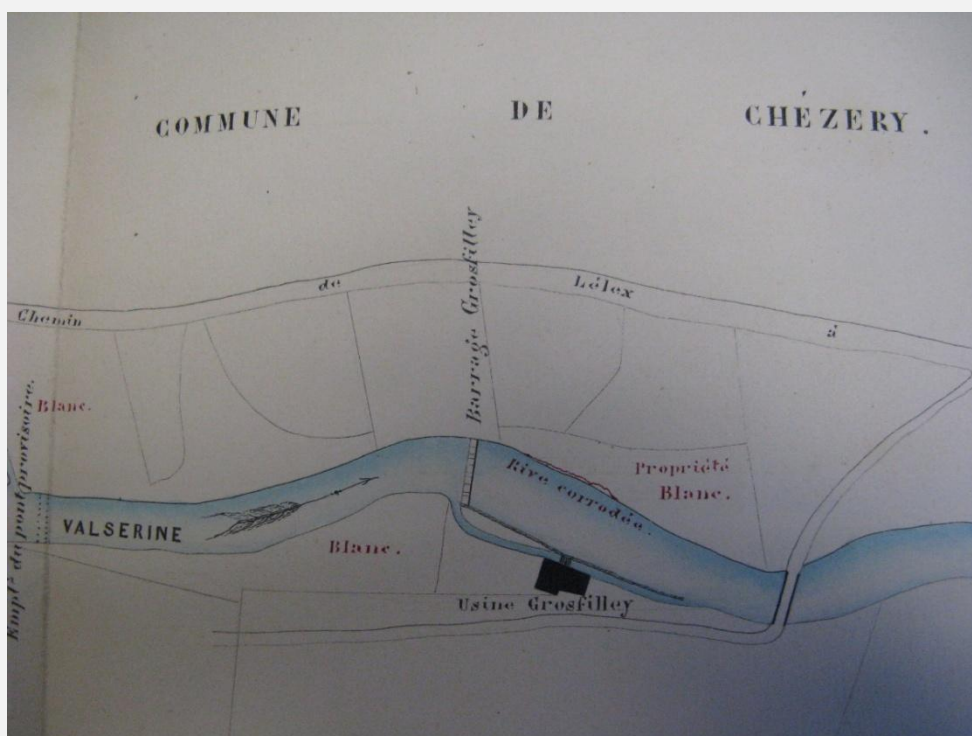


1875 : Valserine : Forens :

Demande de barrage du Sieur Jules Grosfilley, marchand de bois et Cafetier.



Rapport de l'Ingénieur ordinaire

Demande du S^r Grosfilley, Jules, Marchand de bois
à Chézery, tendant à obtenir l'autorisation de rétablir et
d'exhausser un barrage de prise d'eau dans le lit de la rivière
de la Valserine, au territoire de la Commune de Forens.

Propositions après la 1^{ère} enquête.

Dans une pétition adressée à Monsieur le
Préfet de l'Ain, le S^r Grosfilley, Jules, Marchand de
bois à Chézery, a demandé l'autorisation de rétablir et
d'exhausser, dans le lit de la Valserine, un barrage de prise
d'eau emporté par les crues de cette rivière et qui servirait
à la mise en jeu d'une scierie qu'il possède sur le dit cours
d'eau, au territoire de la Commune de Porens.

Le barrage dont il s'agit a déjà été autorisé
par un arrêté Préfectoral en date du 11 Septembre 1860 portant
réglement d'eau de l'usine du S^r Grosfilley, Jules; ce propriétaire
pourrait donc, sans qu'il fut nécessaire d'avoir aucune autorisation
nouvelle de l'Administration, rétablir son barrage à la hauteur
fixée par le dit arrêté réglementaire. Mais le S^r Grosfilley,
Jules, ayant déclaré vouloir une surélévation de la retenue
de son usine, sa demande a dû être soumise à une 1^{ère}
enquête de 20 jours dans la Commune de Porens.

L'accomplissement des formalités d'enquête et
de visite des lieux par l'Ingénieur Ordinaire ont eu
pour résultat de renouveler une opposition du S^r Blanc,
François-Auguste, propriétaire sur la rive gauche de la Valserine,
qui, par haine personnelle contre le S^r Grosfilley, avait
déjà protesté contre tout établissement de barrage dans le lit

les conclusions du Rapport qui précède. Il est
d'avis que le Sieur Grosfilley doit être simplement
autorisé à rétablir son barrage suivant les conditions
de l'Arrêté réglementaire du 11 Septembre 1860, et
que par conséquent il n'y a pas lieu de procéder
à une deuxième enquête au sujet de la demande
faite par l'usinier. En informant ce dernier de
cette décision, il y aura lieu de lui faire connaître
que la nouvelle autorisation qui lui est accordée ne
sera valable que jusqu'au 1^{er} Janvier 1877.

Bourg le 29 Octobre 1875.

Grosfilley Jules. Marchand de bois et Cafetier.

Né à Forens le 15.05.1822, fils d'Emmanuel et de Marie Françoise Brunet.

Mariage à Ochiaz le 19.04.1853 avec Eugénie Joséphine Marinet. Aubergiste à Forens.

Née à Ochiaz le 19.02.1835.

Décès des époux : Lui à Forens le 29.01.1905 et Elle le 7.05.1914 à Chezery.



L. Michaux, Edt. Bellegarde (Déposé)
265. CHÉZERY — La Valserine et le Pont de Forens

L'Ingénieur ordinaire soussigné,

Vu la pétition ci-jointe par laquelle le ^{et de M. de} M^r Grosfilley Jules, industriel à Chézery, demande l'autorisation de rétablir le barrage de dérivation des eaux de la Valserine pour la mise en jeu de son usine, barrage qui existait près du pont de Noire-Combe au territoire de la Commune de Forens et qui a été emporté par les crues du mois de Novembre dernier;

Vu les lois et règlements sur la matière, notamment la circulaire ministérielle du 23 Octobre 1851 prescrivant la marche à suivre pour l'instruction des affaires hydrauliques;

Est d'avis qu'il y a lieu de soumettre la demande du M^r Grosfilley Jules, à une première enquête de 20 jours dans la Commune de Forens.

Sorens,

Nantua, le 30 janvier 1875.

Le Sous-Ingenieur ffons d'Ing^e Ord^e

P. V. Mil